

Des revenus faibles et fortement dispersés

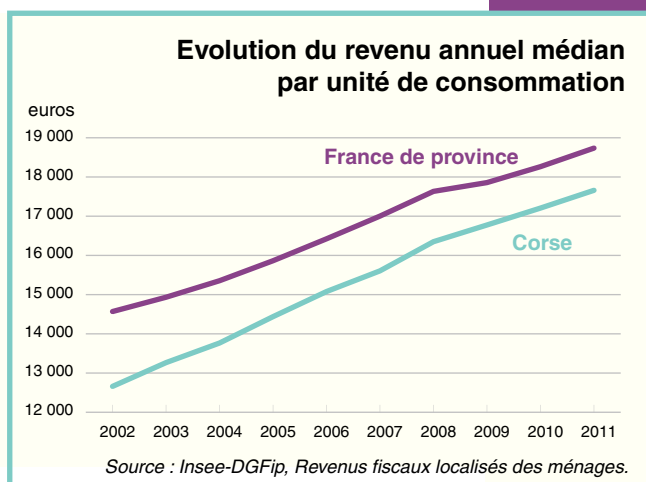
En Corse, les revenus sont parmi les plus faibles de France. Un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Depuis 10 ans toutefois, l'écart de revenu médian des ménages corses par rapport au niveau national s'est réduit de moitié. Sur l'île, les disparités de revenus entre les ménages les plus pauvres et les plus aisés sont importantes. Au niveau des départements, ces disparités sont plus marquées en Haute-Corse alors que les revenus sont plus élevés en Corse-du-Sud.

Antonin BRETEL

La Corse est l'une des régions françaises où les revenus sont les plus faibles. En 2011, la moitié des ménages y a un revenu annuel inférieur à 17 700 euros. Ce niveau de revenu place l'île parmi les trois dernières régions françaises devant le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon. Ainsi, en Corse, un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en 2010, avec un niveau de vie inférieur à 924 euros mensuel. Cette proportion s'établit à un habitant sur sept en moyenne de province.

L'écart avec le niveau national se réduit

Toutefois, la situation a tendance à s'améliorer. L'écart de revenu médian des ménages corses par rapport au niveau France de province s'atténue. Il a été réduit de moitié ces dix dernières années, passant de 13 % en 2002 à 6 % en 2011. En dix ans, le revenu médian dans la région a en effet augmenté de 39 % contre 29 % en province, alors que l'inflation française ne progressait que de 19 %. Dans la région, le taux de pauvreté est relativement stable alors qu'il tend à progresser au niveau national.



Revenus des ménages par type de territoire en 2011

	Revenu médian par unité de consommation euros	1 ^{er} décile euros	9 ^e décile euros	Rapport inter-décile	Part des salaires dans les revenus %	Part des retraites dans es revenus %
Départements						
Corse-du-Sud	18 670	6 270	38 490	6,1	56,3	27,2
Haute-Corse	16 830	4 980	35 500	7,1	55,1	27,9
Bassins de vie						
Grosseto-Prugna	20 540	6 400	43 350	6,8	46,8	33,5
Ajaccio	19 300	6 630	38 740	5,8	60,2	25,9
Bastia	17 490	4 970	37 820	7,6	57,1	25,7
Porto-Vecchio	17 240	5 890	37 670	6,4	50,5	25,1
Corte	16 540	4 710	33 350	7,1	51,4	34,7
Penta-di-Casinca	16 420	5 000	32 630	6,5	59,1	27,2
Calvi	16 420	5 370	35 900	6,7	46,4	30,5
Propriano	16 010	4 970	34 440	6,9	49,3	33,3
Ghisonaccia	15 820	4 760	32 340	6,8	51,9	30,8
Corse	17 660	5 570	36 980	6,6	55,7	27,5
France de province	18 740	7 000	36 270	5,2	60,9	26,7

Source : INSEE-DGFip, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Un éventail de revenus important

La Corse se caractérise par un écart important entre les revenus les plus faibles et les plus élevés. En 2011, les 10 % de ménages les plus aisés ont des revenus 6,6 fois supérieurs aux 10 % de ménages les plus modestes. Ce rapport est tiré à la hausse par les bas revenus. A titre de comparaison, il n'est que de 5,2 en moyenne de province. Cependant, les disparités se sont réduites en Corse au cours des dernières années alors qu'elles sont restées stables au niveau national. Les mécanismes de redistribution (ensemble des ressources et déduction faite des impôts et prélèvements sociaux) constituent les principaux instruments de lutte contre la précarité monétaire. Ainsi, après redistribution cette disparité est réduite à 3,6 dans la région.

Des départements aux profils inégaux

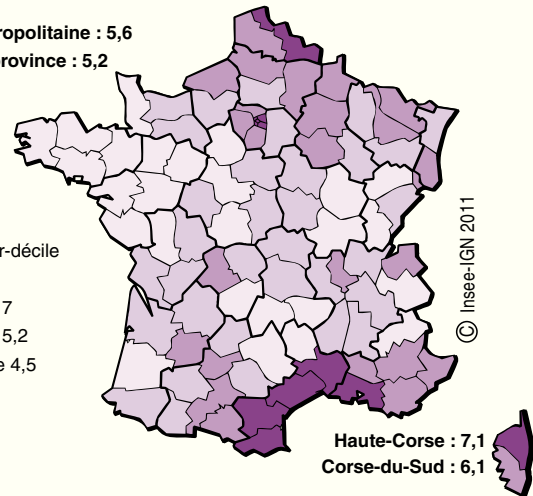
L'éventail des revenus est plus large en Haute-Corse. Dans ce département, les bassins de vie de Bastia et de Corte sont ceux où les écarts entre les revenus des plus pauvres et ceux des plus aisés sont les plus importants. En revanche, le revenu médian est plus élevé en Corse-du-Sud grâce notamment aux bassins de vie de Grosseto-Prugna (Porticcio) et d'Ajaccio qui présentent les revenus les plus élevés. En particulier, dans le bassin de Grosseto-Prugna, certains revenus sont très élevés : les 10 % des ménages les plus riches ont des revenus supérieurs de 17 % à ceux de la région. Enfin, les bassins de vie de Ghisonaccia et de Propriano sont ceux où les revenus sont les plus faibles, le revenu médian y est inférieur à 16 100 euros annuel. Ce sont des territoires où les pensions représentent près du tiers des revenus.

Disparité des revenus selon les départements en 2011

France métropolitaine : 5,6
France de province : 5,2

Rapport inter-décile

- 7 et plus
- de 5,2 à 7
- de 4,5 à 5,2
- moins de 4,5



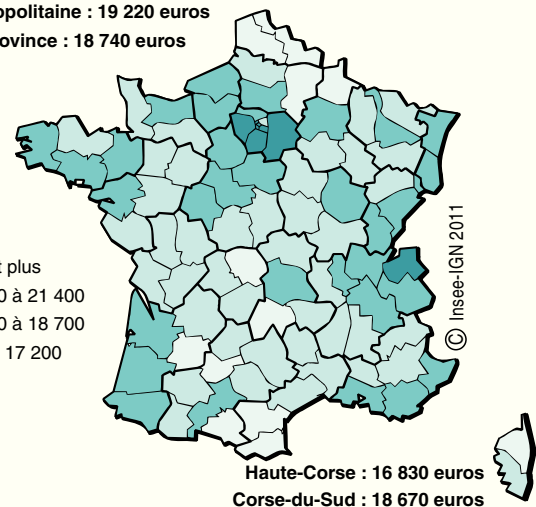
Source : Insee-DGFip, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Revenu annuel médian par unité de consommation selon les départements en 2011

France métropolitaine : 19 220 euros
France de province : 18 740 euros

Euros

- 21 400 et plus
- de 18 700 à 21 400
- de 17 200 à 18 700
- moins de 17 200



Source : Insee-DGFip, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Définitions

Revenu médian des ménages : correspond à la somme des ressources déclarées par les ménages fiscaux, avant tout abattement et avant redistribution. Il ne correspond donc pas au revenu disponible. La médiane partage les ménages en 2 groupes : la moitié a un revenu supérieur, l'autre moitié un revenu inférieur.

Unités de consommation (uc) : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE attribuant 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible : somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage desquelles sont déduits les impôts directs et les prélèvements sociaux.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Taux de pauvreté : part des ménages dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement à 60 % du niveau de vie national médian (924 euros mensuels en 2010).

Le rapport **inter-décile** (D9/D1) mesure les écarts entre le niveau de revenu des 10 % des ménages les plus aisés (D9 : 9^e décile) et le niveau de revenu des 10 % des ménages les plus pauvres (D1 : 1^{er} décile).

Directeur de la publication : Alain TEMPIER



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias
CS 70 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 50 - Télécopie : 04 95 23 54 79
www.insee.fr/corse

ISSN : en cours

© Insee